

Déploiement des communautés professionnelles territoriales de santé (rapport IGAS)

06/09/2018

Les Communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS), créées par la loi du 26 janvier 2016, sont l'association de professionnels de santé du premier et du second recours, et d'acteurs sociaux et médico-sociaux, sur la base d'un projet de santé, pour une meilleure organisation des parcours des patients. Deux cents projets ont depuis été recensés; la mission identifie 5 facteurs de mobilisation réussie et formule une stratégie de déploiement en trois volets : fixer un cadre général de l'exercice en CPTS au niveau national ; concevoir un accompagnement très incitatif sous la responsabilité des Agences Régionales de Santé (ARS) et sur une évaluation permanente ; outiller les CPTS en coopération avec l'Assurance Maladie.